EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents:

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-048

ACQUISITION D'UNE PARCELLE A L'EURO SYMBOLIQUE POUR LE SIEGE COMMUNAUTAIRE

Par délibération n° 2025-018 du 24 février 2025, le conseil municipal de Briare a accepté la vente à la communauté de communes d'une partie de la parcelle référencée AM 380 en vue de permettre l'agrandissement du parking arrière dans le cadre des travaux d'extension du siège communautaire. Cette vente a été consentie à l'euro symbolique. Le conseil communautaire est invité à approuver cette acquisition pour une superficie estimée à 176 m², et à autoriser le Président à effectuer les formalités nécessaires et à prendre en charge les frais de géomètre ainsi que les frais notariés.

Le conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye;

VU la délibération n°2025-018 du conseil municipal de Briare;

Considérant l'intérêt de la communauté de communes d'agrandir le parking arrière suite aux travaux d'extension du siège;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

.../...

(suite de la délibération n° 2025-048)

APPROUVE l'acquisition d'une partie la parcelle cadastrée section AM n°380 à l'euro symbolique,

AUTORISE la prise en charge des frais de géomètre et des frais notariés,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à effectuer toute démarche et signer tout acte afférent à cette acquisition,

DECIDE de prévoir les crédits budgétaires dans le budget principal.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

12 Rup des Free 0 s 45250 BALASE

2.5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents:

Evelyne BOURGOIN (Briare)

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-049

FETES ET CEREMONIES

Conformément au décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé, le conseil communautaire a fixé la liste des dépenses pouvant être imputées au compte 6232-Fêtes et cérémonies.

Le Président propose d'ajouter à cette liste la dépense suivante :

 Tenues de cérémonie mises à disposition de tiers (tenues des musiciens du Bien Aller Briarois dans le cadre de la convention de mise à disposition du 15 juin 1998)

Le conseil communautaire,

VU le décret n°2022-505 du 23 mars 2022;

VU la nomenclature comptable M57;

VU la délibération n°2018-161 du 11 octobre 2018 fixant la liste des dépenses à inscrire au compte 6232 Fêtes et cérémonies du budget principal;

.../...

(suite de la délibération n° 2025-049)

VU la convention datant du 15 juin 1998 réglant les modalités d'intervention de l'association Le Bien-aller Briarois et notamment son article 3;

Considérant la nécessité de remplacer les gilets des sonneurs ;

Considérant la demande d'acompte de la couturière afin d'acheter le tissu ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE l'inscription au compte 6232 du budget principal la prise en charge de la dépense correspondant au remplacement des gilets des sonneurs du Bien Aller Briarois selon le devis de LADY CHRYSTEL de 2 100,00 € nets de taxes,

AUTORISE le versement d'un acompte de 50% à la commande.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

ASSORBIANT ASSORBIANT

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents:

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-050

REPRESENTANTS AU SMICTOM

Céline DESCHAMPS ne participe pas à la présente délibération.

Par délibération du 27 juillet 2021, les représentants suivants ont été désignés pour siéger au SMICTOM du Giennois :

Titulaires : Suppléants : Patrick DESBOIS
Pierre-François BOUGUET Nathalie DONY
Michel CHAILLOU Pierre DE VOS
Dominique GEOFFRENET Blandine LECHA

Dominique GEOFFRENET

Denis GERVAIS

Hervé JACQUIER

Kiné NIANG

Blandine LECHAUVE

Hubert POULAIN

Emmanuel RAT

René THIEBAUT

Le Conseil communautaire,

VU les statuts du SMICTOM du Giennois;

VU la délibération n°2021-152 du 27 juillet 2021 désignant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au SMICTOM du Giennois ;

(suite de la délibération n° 2025-050)

Considérant la nécessité de remplacer M. Emmanuel RAT ; Sur proposition de la commune de Châtillon-sur-Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE M. Vincent GITTON en tant que délégué suppléant au SMICTOM du Giennois en remplacement de M. Emmanuel RAT.

Les représentants de la communauté de communes au sein du SMICTOM du Giennois sont donc désormais les suivants :

Titulaires:

Michel BONGIBAULT

Pierre-François BOUGUET

Michel CHAILLOU

Dominique GEOFFRENET

Denis GERVAIS

Hervé JACQUIER

Kiné NIANG

Suppléants:

Patrick DESBOIS

Nathalie DONY

Pierre DE VOS

Blandine LECHAUVE

Hubert POULAIN

Vincent GITTON

René THIEBAUT

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

HANDWIN WWO THE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

25 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents:

Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire) Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-051

REPRESENTANTS A L'EPAGE DU LOING

Par délibération du 21 février 2021, les représentants suivants ont été désignés pour siéger à l'EPAGE du Loing :

Titulaires: Suppléants:

Dominique GEOFFRENET Christine PARMISARI Michel LECHAUVE Emmanuel RAT

Le Conseil communautaire.

VU la délibération n°2021-025 du 21 février 2021 désignant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye à l'EPAGE du bassin du Loing ;

Considérant la nécessité de remplacer M. Emmanuel RAT;

Sur proposition de la commune de Châtillon-sur-Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE les délégués représentant la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein de L'EPAGE du Loing comme suit :

- Titulaires: Dominique GEOFFRENET, Michel LECHAUVE
- Suppléants : Christine PARMISARI, Vincent GITTON

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

Aickel LECHAUVE

NES BEDE Président,

42 Aue des Prés Gris

2-5 AVR. 2025

Blandine LECHAUVE

Le secrétaire de séance.

nie de transmission au contrôle de légalité :

25 AVR 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents: Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-052

REPRESENTANTS AU SYNDICAT MIXTE DU PAYS GIENNOIS (SMPG)

Par délibération du 29 juillet 2020, modifiée le 10 décembre 2024, les représentants suivants de la commune de Châtillon-sur-Loire ont été désignés pour siéger au syndicat mixte du Pays du Giennois (SMPG):

Titulaires:

Suppléants:

Gérard GALFANO

Tristan TREBOUTA

Le Conseil communautaire,

VU la délibération n°2024-242 du 10 décembre 2024 désignant les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au SMPG;

Considérant la nécessité de remplacer M. Tristan TREBOUTA, ce dernier n'étant plus conseiller municipal,

Sur proposition de la commune de Châtillon-sur-Loire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, désigne M. Daniel GAUGUE en tant que délégué suppléant au SMPG en remplacement de M. Tristan TREBOUTA.

Les représentants de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au sein du Syndicat Mixte du Pays giennois sont donc désormais les suivants :

(suite de la délibération n° 2025-052)

COMMUNE	TITULAIRE	SUPPLEANT
Adon	Claudine PALLUAU	Sylvie LOPES
Autry-le-Châtel	Pierre DE VOS	Gilles MARIOT
Batilly-en-Puisaye	Hubert POULAIN	Robert HENRY
Beaulieu-sur-Loire	Jacky HECQUET	Hervé JACQUIER
Bonny-sur-Loire	Michel CHAILLOU	Véronique POULAIN
Breteau	Michel MARTINE	René THIEBAUT
Briare	Pierre-François BOUGUET	Valérie VICHERAT
Cernoy-en-Berry	Alexandre BRAGUE	Christophe MELLET
Champoulet	Catherine LELIEVRE	Alain LELIEVRE
Châtillon-sur-Loire	Gérard GALFANO	Daniel GAUGUE
Dammarie-en-Puisaye	Nathalie DONY	Boris LALOUE
Escrignelles	Aurélia FEUILLETTE	Didier HOUDMON
Faverelles	Jacques EUGENE	Manuel LETEUR
Feins-en-Gâtinais	Pierre BODIER	Jean-Luc DOUBRE
La Bussière	Dominique GEOFFRENET	Patrick DESBOIS
Ousson-sur-Loire	Valérie JOLY	Didier CROISSANT
Ouzouër-sur-Trézée	Denis GERVAIS	Pascal VATAN
Pierrefitte-ès-Bois	Audrey RUZZA	Alain MOREAU
Saint-Firmin-sur-Loire	Sylvie BLOUET	Sylvie MENEAU
Thou	Blandine LECHAUVE	Michèle BORNE

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

25 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents: Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-053

<u>PROGRAMME D'ACTIONS DE PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI) – ACTIONS 2025</u>

Le conseil communautaire est invité à approuver les actions prévues pour l'année 2025 dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) proposé par l'établissement public Loire.

Le Conseil communautaire,

VU les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye (CCBLP) et notamment la compétence obligatoire gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI);

VU la délibération n°2019-063 du 8 avril 2019 validant l'engagement de la CCBLP dans le PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois porté par l'Etablissement Public Loire;

VU la délibération n°2023-039 du 14 mars 2023 validant le programme d'actions relatif au PAPI des vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois ;

(suite de la délibération n° 2025-053)

ADOPTE le programme d'actions de prévention des inondations pour l'année 2025, comportant les actions suivantes portées par l'Etablissement public Loire :

Axe	Code Action	Action	Budget Global PAPI 2025	and the second second	FEDER	Reste à Charge EPCI	Reste à charge CCBLP	Commentaire
1	1.9	Plaquettes thématiques	7 000,00 €	80%	0%	1400,00€	233,33€	
1	1.10	Livret pédagogique	1 695,00 €	80%	0%	339,00 €	56,50€	
1	1.11	Vidéo motion design	6 000,00 €	80%	0%	1200,00€	171,43€	
1	1.15	Accompagnement à la réalisation, l'actualisation des DICRIM, et l'impression de documents d'information préventive	8 500,00 €	80%	0%	1700,00€	283,33€	Estimation haute englobant les abonnements RA et Panneau Pocket, les besoins en impression et diffusion (affranchissement courriers, PIMS etc.)
3	3.1	Stagiaire PICS	4 000,00 €	0%	54%		1 840,00€	En attente confirmation FEDER entre 1840 et 3000€ de reste à charge
5	5.0	Diagnostic de réduction de la vulnérabilité « logement »	120 072,00 €	50%	30%	24014,40€	635,00€	Pour 5 diagnostics réalisés sur le second semestre 2025 (les diagnostics réalisés à partir de nov 2025 ne seront appelés qu'en 2027)
5	5.2	Proposer un accompagnement à la réalisation d'un autodiagnostic « entreprise »	24 720,00 €	50%	30%	4944,00€	721,82€	
5	5.3	Réalisation de diagnostics de vulnérabilité des bâtiments publics	53 604,00 €	50%	30%	10720,80€	2 382,40€	Pour 4 diagnostics batiments publics + trame
5	5.6	Evaluation et organisation de la gestion des déchets post-inondation	25 000,00 €	50%	30%	5000,00€	833,33€	

_	et Global ion haute)	Subvention	Reste à charge CCBLP
Animation	75 000,00 €	50% FPRNM, 30% FEDER sur le premier ETP, 20% fonds Vert sur le second ETP	2 341,69 €
Frais	15 000,00 €	En attente de confirmation forfait FEDER (estimation d'une prise en charge à 50%)	782,05 €

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à faire procéder au mandatement des sommes dues à l'E.P. Loire sur présentation d'un appel de fonds,

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

25 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne : Nombre de conseillers : En exercice : 41 Présents : 32

Suffrages exprimés: 39

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents: Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-054

TAXE GEMAPI – VOTE DU PRODUIT ATTENDU

Monsieur le Président rappelle que parmi les compétences obligatoires des EPCI figure la « GEMAPI » : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Pour financer les dépenses liées à cette compétence, la communauté de communes a instauré la taxe GEMAPI par délibération du 24 septembre 2020.

Le projet de budget 2025 fait apparaître les besoins suivants : 150 000 €.

Michel LECHAUVE précise que cette enveloppe est la même que l'année dernière, ce qui, compte tenu de l'augmentation des bases opérée par l'administration fiscale suite au vote de la loi de finances pour 2025, représentera en toute logique un taux légèrement inférieur à l'année dernière.

Aussi, il propose au conseil communautaire de voter ce produit attendu, puis l'administration fiscale calculera le taux qui sera appliqué aux contribuables sur leur avis d'imposition de taxe foncière et cotisation foncière des entreprises.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-054)

Le conseil communautaire,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5;

VU le code général des impôts et notamment son article 1530 bis ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (dite loi MAPTAM), notamment ses articles 56 à 59;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), notamment ses articles 64 à 76;

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye;

VU la délibération du conseil communautaire n°2020-144 du 24 septembre 2020 instaurant la taxe GEMAPI;

Considérant les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence ;

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour 2025 à 150 000 €,

AFFECTE cette recette au nouveau budget annexe GEMAPI ouvert à partir de l'exercice 2025,

CHARGE le Président ou l'un de ses Vice-présidents de notifier cette décision aux services fiscaux.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE



2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THERAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET

Danego

(Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Ala (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine I (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-s Didier HOUDMON (Escrignelles), Manue (la Bussière), Francine MOLINET (Ou Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin conseillers.

śric GARDINIER NIANG (Briare), , Annie FORTIN JGUE (Châtillonnarie-en-Puisaye), , ie GEOFFRENET AIS (Ouzouër-sur-E (Thou) soit 33

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Etaient absents: Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-055

ETABLISSEMENT PUBLIC LOIRE - CONVENTION D'INVESTISSEMENT

Monsieur le Président présente le projet de convention de financement des études et travaux d'investissement réalisés pour le compte des groupements de collectivités du système d'endiguement des Vals de Briare (2025-2028). Cette convention a pour objet de fixer les modalités techniques et financières de la maitrise d'ouvrage assurée par l'Etablissement public Loire des études et travaux spécifiques au système d'endiguement. Les opérations constituant le programme d'études et de travaux pour la période 2025-2028 découlent d'un prévisionnel pluriannuel d'investissement, tel que convenu avec les EPCI de la plateforme d'Orléans.

Concernant le territoire de la CCBLP, cela représente les engagements financiers suivants (avant subventions du FPRNM, Fonds Vert, etc.) :

Opérations		Coût total estimé (TTC)	Coût estimé 2025 (TTC)	Coût estimé 2026 (TTC)	Coût estimé 2027 (TTC)	Coût estimé 2028 (TTC)
BRI_T50av	Etudes	197 000 €	÷	130 000 €	67 000 €	:=
	Travaux	996 000 €	=	14	996 000 €	-
Total opérations		1 193 000 €		130 000 €	1 063 000 €	·=

(suite de la délibération n° 2025-055)

Michel LECHAUVE explique que ces travaux portent notamment sur la réhabilitation des portes de garde situées sous le pont canal à Briare qui sont très vétustes. Cela permettrait de fermer l'ancien canal latéral et améliorerait la protection de Briare. Cette réhabilitation avait été listée par l'Etat dans les travaux à envisager, mais une étude complète devra être menée pour mesurer l'intérêt d'une telle opération.

En outre, il propose d'inscrire une provision de 50 000 € TTC pour interventions d'urgence dans le budget annexe de la GEMAPI.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L. 5211-61, L.1111-8 et R. 1111-1,

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 211-7 et L. 213-12,

Vu la convention de délégation de gestion – Fonctionnement de la plateforme d'Orléans en date du 21 décembre 2023,

Entendu les explications ci-dessus, et sur proposition de Monsieur le Président, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE les engagements financiers suivants, auxquels viendront se déduire les subventions perçues par l'Etablissement public Loire :

Opérations d'études et de travaux :

100000000000000000000000000000000000000	EPCI	Répartition	Participation totale 2025-2028	Participation 2025	Participation 2026	Participation 2027	Participation 2028
	CC Berry Loire Puisaye	100%	1.193.000 €	-	130.000 €	1,063,000 €	-

Provision pour interventions d'urgence :

EPCI	Répartition	Provision pour interventions d'urgence	
CC Berry Loire Puisaye	100%	50.000 €	

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à signer avec l'établissement Public Loire la convention d'investissement annexée à la présente délibération ;

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder au versement des acomptes annuels tels que mentionnés dans la convention.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président,

Michel LECHAUVE

42 Aug des Pré 45250 820 Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-056

PROJETS ENR - CONVENTION D'AUTORISATION COMMUNALE

Monsieur le Président présente les conventions d'autorisation communale (CAC) de passage de véhicules et de passage de câbles et de réseaux entre la CCBLP, les communes concernées (Autry-le-Châtel et Cernoy-en-Berry pour l'une, Bonny-sur-Loire et Ousson-sur-Loire pour l'autre) et la société ABO ENERGY dans le cadre de la réalisation de deux projets photovoltaïques.

Arrivée de Catherine LETONNELIER

Les communes et la CCBLP recevront les redevances annuelles suivantes durant la période d'exploitation des installations photovoltaïques :

- Autry-le-Châtel: 2 000 €

Bonny-sur-Loire: 2 865 €

- Ousson-sur-Loire: 1 575 €

Communauté de communes Berry Loire Puisaye : 5 560 € et 1 000 €

En outre, une indemnisation du droit de passage de câbles et réseaux sous la voirie est fixée à 5 € par mètre linéaire, indexée selon les conditions fixées dans la convention, jusqu'au terme de la période d'exploitation de 20 ans.

(suite de la délibération n° 2025-056)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la voirie routière,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les conventions annexées à la présente délibération,

- Avec la société CPENR D'AUTRY-LE-CHATEL et les communes d'Autry-le Châtel et de Cernoy-en-Berry pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune d'Autry-le-Châtel,
- Avec la société CPENR DE BONNY-SUR-LOIRE et les communes de Bonnysur-Loire et d'Ousson-sur-Loire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Bonny-sur-Loire,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer les conventions et à percevoir les redevances telles que mentionnées.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BÉLLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

MIOVE

Délibération n°2025-058

TOURISME - PROJETS FINANCES PAR LA TAXE DE SEJOUR

Sur avis favorable du conseil d'exploitation réuni le 25 février 2025

Sur avis favorable de la commission finances réunie le 25 mars 2025

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme, lors de sa réunion du 26 février 2025, a validé les projets suivants dans le cadre d'un financement par l'enveloppe de la taxe de séjour conformément au cadre d'intervention voté le 27 septembre 2022 :

Projet de film touristique

Le projet consiste à faire l'acquisition d'images tournées par la compagnie Les Forces Majeures pour un montant de 1300 €. Ces images seraient ensuite montées par l'équipe de l'office de tourisme pour réaliser un court film promotionnel.

Equipements pour les vélos : bornes de recharge et totems de réparation

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme a validé la proposition de mobiliser les revenus de la taxe de séjour pour l'achat de 24 bornes de recharge électrique et 7 totems de réparation en libre-service, répartis dans les communes de Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin, Briare et Ouzouër-sur-Trézée.

Le coût total est de 29 376 € TTC conformément à la proposition jointe en annexe.

(suite de la délibération n° 2025-058)

Panneaux touristiques sur l'autoroute A77

Le projet consiste à participer à la réalisation de deux panneaux qui seront posés le long de l'A77 suite à une proposition d'APRR, sachant qu'actuellement aucun panneau ne signale les sites touristiques du territoire.

En effet, comme vu en conseil d'exploitation, dans le cadre du renouvellement de la signalisation d'animation touristique de l'autoroute A77, la société APRR a proposé lors de la réunion du 7 février 2025 de mettre à disposition deux emplacements pour deux panneaux de signalisation touristique entre les sorties n°20 de Briare et n°21 de Bonny-sur-Loire.

Le partenariat avec les territoires est le suivant : APRR demande une participation de 16 000 € HT par panneau. Le département du Loiret prend en charge 50% de ce montant et les 50% restants sont à la charge de l'EPCI.

Le conseil d'exploitation de l'office de tourisme a validé cette proposition en suggérant d'utiliser les revenus de la taxe de séjour pour financer ce projet de signalisation.

- Participation demandée par APRR pour deux panneaux : 16 000 € x 2 = 32 000
 € HT
- Prise en charge par le département du Loiret : 8 000 € x 2 = 16 000 € HT
- Prise en charge par la CCBLP (via la taxe de séjour): 8 000 € x 2 = 16 000 €
 HT (TVA: 3 200 €), soit un montant total à la charge de la CCBLP pour deux panneaux de 19 200 € TTC

Le conseil communautaire,

VU la délibération n°2022-178 du 27 septembre 2022 validant le cadre d'intervention pour l'affectation du produit de la taxe de séjour ;

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation en date du 25 février 2025 ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 25 mars 2025 ;

Entendu les explications ci-dessus;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

VALIDE les projets suivants :

- Projet de film touristique : acquisition des droits auprès de la compagnie Les Forces Majeures pour un montant de 1 300 € nets de taxes ;
- Acquisition et installation de de 24 bornes de recharge électrique pour vélos et 7 totems de réparation de vélos en libre-service, répartis dans les communes de Bonny-sur-Loire, Beaulieu-sur-Loire, Ousson-sur-Loire, Châtillon-sur-Loire, Saint-Firmin, Briare et Ouzouër-sur-Trézée;
- Participation au financement de deux panneaux touristiques sur l'A77 pour un montant total de 16 000 € HT versé à la société APRR;

DECIDE de financer ces projets grâce au produit de la taxe de séjour et impute les dépenses correspondantes au budget principal;

DONNE DELEGATION au Président ou à l'un des Vice-présidents pour signer les conventions d'engagement financier avec les partenaires et les communes mentionnés,

DONNE DELEGATION au Président ou l'un des Vice-présidents pour procéder à l'acquisition, l'installation et la maintenance des équipements pour vélos, après signature d'une convention avec les communes concernées.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

JIEDA

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Dan le transmission au contrôle de légalité : Oute de mise en ligne : 7 5 AVR 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-059

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE

Monsieur le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Par délibération du 15 avril 2024, le conseil communautaire avait fixé les taux des impôts à :

TH: 3,28 %

TFB: 3,70 %

TFPNB: 9,39 %

CFE: 24,07 %

TEOM: 15 %

(suite de la délibération n° 2025-059)

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Président propose, suite à ces informations, et compte tenu des besoins budgétaires tels qu'ils ressortent des orientations budgétaires, de modifier les taux d'imposition en 2025 par rapport à 2024 et de les porter à :

TH: 3,84 %

TFB: 4,44 %

TFPNB: 9,39 %

CFE: 24,07 %

TEOM: 15 %

Compte tenu des bases prévisionnelles notifiées, les produits attendus seraient les suivants :

	Bases prévisionnelles 2025 (var./base réelle 2024)	Taux proposé	Produit
TH	4 285 000 € (-5,12%)	3,84 %	164 544 €
TFB	21 639 000 € (+1,48%)	4,44 %	960 772 €
TFNB	1 402 000 € (+1,33%)	9,39 %	131 648 €
CFE	5 972 000 € (+0,79%)	24,07 %	1 437 460 €
TEOM	20 682 193 € (+2,06%)	15,00 %	3 102 329 €

(Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, Cotisation Foncière des Entreprises, Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Le Président explique que proposer une hausse de la fiscalité est une décision difficile politiquement. L'ensemble des dépenses du budget ont été étudiées de manière très détaillée. Les différents postes de dépenses ont été inscrits au plus juste, y compris les dépenses de personnel qui ne prévoient aucune augmentation hormis la participation au poste de médiateur culturel pour la Micro-folie et les dépenses obligatoires (glissement vieillesse-technicité, augmentation des cotisations de la CNRACL). Les charges à caractère général et les charges de gestion courante ont été inscrites au plus près des engagements déjà pris, sans propositions nouvelles. Un arbitrage a porté sur la subvention d'investissement versée à la résidence autonomie, qui sera de 400 000 €, avec une nouvelle prévision à hauteur de 400 000 € en 2026, ce qui, additionné aux 700 000 € versés en 2024, permettra d'apporter au total l'autofinancement de 1,5 million d'euros prévu dans la prospective financière.

Parallèlement à cela, les recettes n'augmentent pas ou peu. La seule marge de manœuvre est donc l'enveloppe affectée aux travaux de voirie, sachant que l'an dernier elle était de 850 000 €. Cette année on ne pouvait inscrire en première approche que la somme 500 000 €, à quoi s'ajoute la réfection complète du pont de St Aubin à Ouzouër-sur-Trézée, donc il a fallu opérer des choix. La proposition d'augmentation fiscale permet de dégager environ 185 000 euros supplémentaires que M. LECHAUVE propose d'ajouter à l'enveloppe voirie afin de pouvoir inscrire 685 000 €, ce qui reste inférieur au montant qui serait nécessaire.

.../...

Considérant que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est proposée sans augmentation, la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) non plus, et que la revalorisation des bases est plus modérée que l'année dernière (+1,70 %), et sachant que la part intercommunale est relativement faible sur la feuille d'imposition (de l'ordre de 10%), la conséquence de cette augmentation de fiscalité reste soutenable pour les contribuables. M. LECHAUVE l'a estimée à +1,3% sur la feuille d'impôt pour une maison de taille moyenne, à savoir +17 € dans son cas personnel. Il dit que ce n'est pas par plaisir. Il estime que refuser cette hausse nécessaire sous prétexte que nous sommes en fin de mandat serait de la démagogie électorale. Il faut être honnête avec les contribuables et poursuivre l'entretien des routes car c'est important pour le territoire, c'est la politique la plus solidaire de la CCBLP car elle profite à toutes les communes. Pour la suite, chacun votera en son âme et conscience. Seuls deux taux sont proposés en augmentation : la taxe d'habitation, qui ne concerne que les résidences secondaires, et la taxe sur le foncier bâti, qui n'a pas d'impact sur l'activité économique, industrielle ou artisanale puisque la cotisation foncière des entreprises n'est pas touchée, ni sur l'activité agricole car la taxe sur le foncier non bâti est inchangée également.

En conséquence, Monsieur/Madame le Président/Présidente propose de

Le Conseil communautaire,

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies, 1639 A et 1530 bis du code général des impôts,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré par 33 voix POUR et 7 voix CONTRE (Pierre-François BOUGUET, Dominique GIRAULT, Laurent LHOSTE porteur du pouvoir de Edwige SIGNORET, Kiné NIANG, Valérie VICHERAT porteuse du pouvoir de Jacqueline LAURENT).

DÉCIDE de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 3,84 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 4,44 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 9,39 %
- cotisation foncière des entreprises : 24,07 %
- taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 15 %

CHARGE le Président

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

25 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-060

BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L.5211-41-3 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 portant statuts de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye;

Après s'être fait présenter le budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis pour l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

(suite de la délibération n° 2025-060)

Considérant que les comptes du budget concordent avec ceux de la Trésorerie principale,

- 1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion du budget annexe de la résidence autonomie Les Myosotis dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

BERRY

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-061

BUDGET PRINCIPAL - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote du présent CFU.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-061)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N								
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé			
	Prévision budgétaire totale	А	2 599 367,91	10 437 196,49	13 036 564,40			
Recettes	Recelles réalisées (1)	B	657 214,26	10 225 125,52	10 882 339,78			
	Restes à réaliser	C	452 197,00	0,00	452 197,00			
	Autorisation budgétaire totale	D	2 754 092,66	12 898 687,44	15 652 780,30			
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	978 643,63	10 627 143,25	11 605 786,88			
	Restes à réaliser	F	1 547 745,17	0,00	1 547 745,17			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=8-E	-321 429,37	-402 017,73	-723 447,10			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antèrieurs reportés (+/-)	Н	154 724,95	2 461 490,95	2 616 215,90			
Solde (investissement) ou résultat de ciôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-166 704,42	2 059 473,22	1 892 768,80			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C+F	-1 095 548,17	0,00	-1 095 548,17			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-1 262 252,59	2 059 473,22	797 220,63			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget principal,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

42 Rue des Pres Gris 45250 BRIARE Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BÉLLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-062

BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote du présent CFU.

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024, .../...

(suite de la délibération n° 2025-062)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N								
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé			
	Prévision budgétaire totale	A	713 941,01	1 189 485,95	1 903 426,96			
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	577 638,48	1 174 590,20	1 752 228,68			
	Restes à réaliser	С	37 947,00	0,00	37 947,00			
	Autorisation budgétaire totale	D	212 698,84	1 292 988,12	1 505 686,96			
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	87 101,88	1 173 094,28	1 260 196,16			
C. S. andrews of Participant	Restes à réaliser	F	9 354,35	0,00	9 354,35			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	490 536,60	1 495,92	492 032,52			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	-501 242,17	103 502,17	-397 740,00			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-10 705,57	104 998,09	94 292,52			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	28 592,65	0,00	28 592,65			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	17 887,08	104 998,09	122 885,17			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la petite enfance,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

45250 BRIARE

WOTE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-063

<u>BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-063)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances :

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N								
			Investissement	Fonctionnement	Totał cumulė			
	Prévision budgétaire totale	A	55 903,62	323 286,00	379 189,62			
Recettes	Recettes réalisées (1)	8	34 553,21	323 744,55	358 297,76			
	Restes à réaliser	c	0,00	0,00	0,00			
	Autorisation budgétaire totale	D	45 390,27	373 322,27	418 712,54			
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	26 504,17	331 809,92	358 314,09			
	Restes å réaliser	F	0,00	0,00	0,00			
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G≖B-E	8 049,04	-8 065,37	-16,93			
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	-10 513,35	50 036,27	39 522,92			
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-2 464,31	41 970,90	39 506,59			
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00			
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-2 484,31	41 970,90	39 506,59			

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de l'office de tourisme,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-064

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-064)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Dete	minadon bu	résultat cumulé à la fin de l'ex	100000000000000000000000000000000000000	
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	Α	773 505,71	807 775,39	1 581 281,10
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	524 097,67	806 987,11	1 331 084,78
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	1 836 521,88	1 348 003,60	3 184 525,48
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	332 998,61	833 443,13	1 166 441,74
	Restes à réaliser	F	89 653,50	0,00	89 653,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	191 099,06	-26 456,02	164 643,04
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	1 063 016,17	540 228,21	1 603 244,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H	1 254 115,23	513 772,19	1 767 887,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-89 653,50	0,00	-89 653,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	1 164 461,73	513 772,19	1 678 233,92

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

iste Gris

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-065

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-065)

.../...

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Détei	mination du	résultat cumulé à la fin de l'ex	ercice N	
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	3 647,00	48 801,00	52 448,00
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	3 645,63	11 996,00	15 641,63
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	13 620,10	68 877,98	82 498,08
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	1 501,00	47 651,03	49 152,03
-	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	2 144,63	-35 655,03	-33 510,40
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	9 973,10	20 076,98	30 050,08
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G+H	12 117,73	-15 578,05	-3 460,32
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G+H+1	12 117,73	-15 578,05	-3 460,32

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe du SPANC,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

42 Rue des Près Gris
45750 BRIARE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-066

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</u>

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-066)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4^{ème} Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 236 403,17	1 167 583,16	2 403 986,33
	Recettes réalisées (1)	В	719 981,76	722 263,06	1 442 244,82
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 167 583,16	1 182 089,10	2 349 671,26
	Dépenses réalisées (1)	E	722 263,06	722 263,10	1 444 526,16
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-2 281,30	-0,04	-2 281,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	-68 820,01	14 504,94	-54 315,07
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-71 101,31	14 504,90	-56 596,41
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-71 101,31	14 504,90	-56 596,41

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la ZAE de la Pinade,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

AFT PENARE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batillyen-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACOUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillonsur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouërsur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-067

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT – ADOPTION DU **COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-067)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Détermination	du résultat d	umulé à la fin de l'exer	CICE N	
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	93 149,80	47 974,90	141 124,70
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	45 174,90	45 717,90	90 892,80
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	64 520,10	48 364,89	112 884,99
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	61 720,10	45 174,90	106 895,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-16 545,20	543,00	-16 002,20
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	-28 629,70	389,99	-28 239,71
Solde (investissement) ou résultat de ciôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-45 174,90	932,99	-44 241,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-45 174,90	932,99	-44 241,91

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la ZAE du Moulin à vent,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

42 Rue des Prés Gris
45 250 BRIARE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BÉLLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-068

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-068)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Détermination	du résultat c	umulé à la fin de l'exer	cice N	
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	108 652,00	70 326,00	178 978,00
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	38 326,00	38 326,00	76 652,00
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	70 326,00	70 326,00	140 652,00
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	38 326,00	38 326,00	76 652,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0,00	0,00	0,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	-38 326,00	0,00	-38 326,00
Solde (investissement) ou résultat de ciôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-38 326,00	0,00	-38 326,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-38 326,00	0,00	-38 326,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la ZAE des Ouches,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Rue des Prés Gris

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne : 2 5 AVR, 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-069

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-069)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Determination	au resultat c	umulé à la fin de l'exer		1
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	178 048,00	90 024,00	268 072,00
Recettes	Recettes réalisées (1)	В	88 024,00	89 374,00	177 398,00
	Restes à réaliser	С	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	90 024,00	91 102,00	181 126,00
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	88 024,00	88 024,00	176 048,00
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	0,00	1 350,00	1 350,00
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	Н	-88 024,00	1 078,00	-86 946,00
Solde (investissement) ou résultat de ciôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-88 024,00	2 428,00	-85 596,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-88 024,00	2 428,00	-85 596,00

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la ZAE de Vaugereau,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

42 Rue des Prés Gris 45250 BRIARE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

25 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-070

BUDGET ANNEXE DES CHAMPTOUX - ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Président expose :

Le CFU, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du CGCT comme pour le CA et le CG. Il est soumis au vote de l'assemblée délibérante par le Président, selon un calendrier et des modalités comparables à celles en vigueur pour le compte administratif. Le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote. Pour rappel, le CFU à soumettre au vote de l'assemblée délibérante est le document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Michel LECHAUVE quitte la salle. Nathalie DONY est désignée pour prendre la présidence de l'assemblée et procède à la présentation et au vote des CFU et CA

Le Conseil communautaire,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024,

Vu le CFU 2024,

(suite de la délibération n° 2025-070)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote », applicable par transposition aux EPCI,

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des conseillers;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Nathalie DONY, 4ème Vice-Présidente en charge des finances;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

	Détermination	du résultat c	umulé à la fin de l'exer	rcice N	
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
	Prévision budgétaire totale	A	62 500,90	42 500,00	125 000,00
Receites	Recelles réalisées (1)	B	40 000,00	40 934,08	80 934,08
	Restes à réaliser	c	0,00	0,00	0,00
	Autorisation budgétaire totale	D	42 500,00	42 500,00	85 000,00
Dépenses	Dépenses réalisées (1)	E	40 933,85	40 933,85	81 867,70
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-933,85	0,23	-933,62
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	н	-40 000,00	0,00	-40 000,00
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G+H	-40 933,85	0,23	-40 933,62
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I≃C-F	0,00	0,00	6,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G+H+1	-40 933,85	0,23	-40 933,52

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le CFU 2024 du budget annexe de la ZAE des Champtoux,
- DONNE pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

25 AVR. 2025

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

MUNES

42 Rue des Prés Gris 45250 BRIARE

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-071

<u>BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE – COMPTE</u> ADMINISTRATIF 2024

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 du Code général des collectivités territoriales, avant l'approbation du compte administratif, le conseil communautaire doit désigner un président de séance.

La présidence de l'assemblée est confiée à Madame Nathalie DONY, Vice-présidente, laquelle procède à la lecture des résultats du compte administratif 2024.

Le Conseil de communauté,

sous la présidence de Madame Nathalie DONY, délibérant sur le compte administratif 2024 dressé par Monsieur Michel LECHAUVE, Président, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

.../...

(suite de la délibération n° 2025-071)

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS (001)		FONCTION	NEMENT (002)	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés N-1 : 2023		85 750,32 €		42 530,62 €	- €	128 280,94 €
Opérations de l'exercice 2024	508 488,01 €	850 109,07 €	842 026,48 €	735 092,46 €	1 350 514,49 €	1 585 201,53 €
TOTAUX	508 488,01 €	935 859,39 €	842 026,48 E	777 623,08 €	1 350 514,49 €	1 713 482,47 €
Résultats de clôture N : 2024		427 371,38 €	- 64 403,40 €		- 64 403,40 €	427 371,38 €
Restes à réaliser de l'exercice N ; 2024	- €				- €	- €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	427 371,38 €	- 64 403,40 €	- ε	- 64 403,40 €	427 371,38 €

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Spries Girs

2.5 Aug 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-072

BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	154 724,95 €		- 321 429,37 €	Dépenses 1 547 745,17 €		2024
INVEST	134 724,93 0		321 429,37 0	Recettes	- 1 095 548,17€	- 1 262 252,59 €
FONCT	2 461 490,95 €		- 402 017,73 €	452 197,00€		2 059 473,22 €

.../...

(suite de la délibération n° 2025-072)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget principal de la façon suivante:

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	2 059 473,22 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	1 262 252,59 €	
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemen	t (ligne 002)	797 220,63 €
Total affecté au c/1068		1 262 252,59 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 :

- 166 704,42 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget principal.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président,

Michel LECHAUVE

BERRI

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-073

<u>BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – AFFECTATION DES RESULTATS</u>

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

And Advanced Company of the Company	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 501 242,17 €		490 536,60 €	Dépenses 9 354,35 €		2024
INVEST	- 301 242,170		170 330,00 0	Recettes	28 592,65 €	17 887,08 €
FONCT	103 502,17 €		1 495,92 €	37 947,00 €		104 998,09 €

.../...

(suite de la délibération n° 2025-073)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la Petite enfance de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	104 998,09 €				
Affectation obligatoire :						
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)					
Solde disponible affecté comme suit :						
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €				
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemer	104 998,09 €					
Total affecté au c/1068		- €				
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024					
Déficit à reporter (ligne 002)		- €				

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 10 705,57 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la petite enfance.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-074

BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 10 513,35 €		8 049,04 €	Dépenses	- €	2024 - 2 464,31 €
FONCT	50 036,27 €		~ 8 065,37 €	Recettes - €		41 970,90 €

(suite de la délibération n° 2025-074)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget de l'office de tourisme de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	41 970,90 €
Affectation obligatoire:		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	r le virement prévu au BP (c/1068)	2 464,31 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionneme	nt (ligne 002)	39 506,59 €
Total affecté au c/1068		2 464,31 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001: -

2 464,31 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de l'office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

78790 BHIYHE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

25 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-075

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
TAINTEGT	1.062.016.17.6		191 099,06 €	Dépenses 89 653,50€		2024
INVEST	1 063 016,17 €		191 099,00 €	Recettes	- 89 653,50 €	1 164 461,73 €
FONCT	540 228,21 €	 €	- 26 456,02 €			513 772,19 €

(suite de la délibération n° 2025-075)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de l'assainissement collectif de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	513 772,19 €
Affectation obligatoire :		:
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	t (ligne 002)	513 772,19 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Excédent d'investissement reporté au 001 :

1 254 115,23 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de l'assainissement collectif.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 2 5 AVR. 2025 Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-076

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	9 973,10 €		2 144,63 €	Dépenses - € Recettes - €	- €	2024 12 117,73 €
FONCT	20 076,98 €	- €	- 35 655,03 €			- 15 578,05 €

(suite de la délibération n° 2025-076)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe du SPANC de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	-	15 578,05 €
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	le virement prévu au BP (c/1068)		- €
Solde disponible affecté comme suit :			
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)			- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemen	at (ligne 002)	-	15 578,05 €
Total affecté au c/1068			- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002)			- €

Excédent d'investissement reporté au 001 :

12 117,73 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe du SPANC.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025

Le Président, Michel LECHAUVE Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-077

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE – AFFECTATION DES</u> RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 68 820,01 €		- 2 281,30 €	Dépenses - € 0 Recettes	- €	2024 - 71 101,31 €
FONCT	14 504,94 €	- €	- 0,04€	- €		14 504,90 €

(suite de la délibération n° 2025-077)

.../...

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAE de la Pinade de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	14 504,90 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	r le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemer	nt (ligne 002)	14 504,90 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		€

Résultat d'investissement reporté au 001 : -

71 101,31 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE de la Pinade.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

Michel LECHAUVE

Date de mise en ligne :

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Nombre de conseillers :

En exercice: 33

Présents:

Suffrages exprimés: 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batillyen-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACOUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillonsur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouërsur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais); pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-078

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU.
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 28 629,70 €		- 16 545,20 €	Dépenses - € Recettes - €	- €	2024 - 45 174,90 €
FONCT	389,99 €	- €	543,00 €			932,99 €

(suite de la délibération n° 2025-078)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAE du Moulin à Vent de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	932,99€
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemen	nt (ligne 002)	932,99 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : - 45 174,90 €

DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE du Moulin à vent.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

OMMUN

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-079

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES - AFFECTATION DES</u> RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 38 326,00 €		- €	Dépenses - € Recettes - €	- €	2024 - 38 326,00 €
FONCT	- €	- €	- €			- €

.../...

(suite de la délibération n° 2025-079)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAE des Ouches de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	-	€
Affectation obligatoire :			
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	le virement prévu au BP (c/1068)	-	€
Solde disponible affecté comme suit :			
A ffectation complémentaire en réserves (c/1068)			€
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemer	nt (ligne 002)	-	€
Total affecté au c/1068		-	€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024		
Déficit à reporter (ligne 002)		-	€

Résultat d'investissement reporté au 001 : -38 326,00 €

> DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE des Ouches.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

MichelLECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-080

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement ;

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 88 024,00 €		- €	Dépenses - € Recettes - €	- €	2024 - 88 024,00 €
FONCT	1 078,00 €	- €	1 350,00 €			2 428,00 €

(suite de la délibération n° 2025-080)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAE de Vaugereau de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	2 428,00 €
Affectation obligatoire:		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	r le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
A ffectation à l'excédent reporté de fonctionnemer	nt (ligne 002)	2 428,00 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		- €

Résultat d'investissement reporté au 001 : -88 024,00 €

> DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE de Vaugereau.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025

Le Président,

OMMUNAMICHEL LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés :

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-081

BUDGET ANNEXE DES CHAMPTOUX – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil communautaire, après avoir entendu lecture du compte financier unique de l'exercice 2024,

- considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées,
- constatant les résultats du CFU,
- constatant l'état des restes à réaliser d'investissement au 31 décembre et le besoin de financement :

	RESULTAT CA 2023 reporté	VIREMENT DE LA SECTION FONCT. A LA SECTION D'INVEST.	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER 2024	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 40 000,00 €		- 933,85 €	Dépenses - € Recettes - €	- €	2024 - 40 933,85 €
FONCT	- e	- €	0,23 €			0,23 €

.../...

(suite de la délibération n° 2025-081)

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE l'affectation des résultats de l'exercice 2024 du budget annexe de la ZAE des Champtoux de la façon suivante :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	0,23 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter	le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)		- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnemen	at (ligne 002)	0,23 €
Total affecté au c/1068		- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 002)		€

Résultat d'investissement reporté au 001 : -40 933,85 €

> DECIDE d'inscrire ces résultats au budget primitif 2025 du budget annexe de la ZAE des Champtoux.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 22 avril 2025

OMMULA Président,

MG) LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 2 5 AVR. 2025

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-082 BUDGET PRIMITIF – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye tel que présenté ci-dessous,

.../...

		FONCTIO	NEMI	ENT			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	Chapitre		Chapitre				
002	Résultat reporté	0,00	002	Résultat reporté	797 220,63		
011	Charges à caractère général	1 629 248,48	013	Atténuations de charges	0,00		
012	Charges de personnel	1 170 000,00	70	Produits des services	99 947,60		
014	Atténuations de produits	1 846 306,88	73	Impôts et taxes	1 922 345,16		
65	Autres charge de gestion courante	5 722 224,00	731	Fiscalité locale	6 333 333,00		
66	Charges financières	16 680,00	74	Dotations subv. participations	1 954 399,84		
67	Charges spécifiques	11 000,00	75	Autres produits de gestion courante	90 920,00		
68	Dotations aux provisions, dépréciations		76	Produits financiers	0,00		
023	Virement à la section d'inv.	444 503,97	77	Produits spécifiques	3 500,00		
042	Opérations ordre transf, entre sections	364 999,90	78	Reprise amort. dépréciato proviso	0,00		
043	Opérations ordre transf. intérieur section	0,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	3 297,00		
			043	Opérations ordre transf. intérieur	0,00		
	TOTAL 11 204			TOTAL	11 204 963,23		

		INVESTIS	SEME	NT			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	e		Chapitre				
001	Résultat reporté	166 704,42	001	Résultat reporté	0,00		
20	Immobilisations incorporelles	3 650,00	13	Subventions	476 197,00		
204	Subventions versées (dont RAR)	860 532,81	16	Emprunts	272 432,00		
21	Immobilisations corporelles (dont RAR)	246 966,15	20	Immobilisations incorporelles	8 500,00		
23	Immobilisations en cours (dont RAR)	1 598 383,78	10	Dotations, fonds et réserves	263 489,68		
27	Autres immos. financières	3 229,98			1 262 252,59		
10	Dotations, fonds et réserves		021	Virement de la section de fonct.	444 503,97		
13	Subventions		040	Opérations d'ordre de transfert	364 999,90		
16	Emprunts	209 611,00	041	Opérations patrimoniales	0,00		
040	Opérations d'ordre de transfert	3 297,00					
041	Opérations patrimoniales	0,00					
	TOTAL			TOTAL	3 092 375,14		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 25 AVR. 2025 Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-083

<u>BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE – VOTE DU BUDGET</u> PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la petite enfance tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-083)

[FONCTION	NEME	ENT		
	DEPENSES			RECETTES		
Chapitr	е		Chapitre			
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	104 998,09	
011	Charges à caractère général	205 764,99	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	1 128 632,66	70	Produits des services	130 605,20	
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes		
65	Autres charge de gestion courante	1 290,00	74	Dotations subv. participations	722 916,92	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	400 000,00	
67	Charges spécifiques	300,00	76	Produits financiers		
68	Dotations aux provisions, dépréciations	789,56	77	Produits spécifiques		
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort. dépréciat° provis°		
042	Opérations ordre transf. entre sections	27 060,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	5 317,00	
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf. intérieur section		
	TOTAL 1 363 837,21			TOTAL	1 363 837,2	
	,	INVESTIS	SEME	VT		
	DEPENSES			RECETTES		

		INVESTIS	SEME	NT			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	e		Chapitre				
001	Résultat reporté	10 705,57	001	Résultat reporté			
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	37 947,00		
204	Subventions versées		16	Emprunts (prêt à taux zéro CAF)			
21	Immobilisations corporelles	28 480,43	10	Dotations, fonds et réserves			
23	Immobilisations en cours	504,00	021	Virement de la section de fonct.	0,00		
10	Dotations, fonds et réserves		040	Opérations d'ordre de transfert	27 060,00		
13	Subventions						
16	Emprunts	20 000,00					
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)						
040	Opérations d'ordre de transfert	5 317,00					
	TOTAL 65 007,00		.,	TOTAL	65 007,00		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet) : pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-084

<u>BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME – VOTE DU BUDGET</u> PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de l'office de tourisme tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-084)

		FONCTION	NEME	ENT			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitre	e		Chapitre				
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	39 506,59		
011	Charges à caractère général	72 584,09	013	Atténuations de charges	10,00		
012	Charges de personnel	280 760,00	70	Produits des services	18 550,00		
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes			
65	Autres charge de gestion courante	1 211,00	74	Dotations subv. participations	50,50		
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	313 152,00		
67	Charges spécifiques		76	Produits financiers			
68	Dotations aux provisions, dépréciations		77	Produits spécifiques	200,00		
023	Virement à la section d'inv.	0,00	78	Reprise amort. dépréciat° provis°			
042	Opérations ordre transf, entre sections	17 014,00	042	Opérations ordre transf, entre sections	100,00		
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf. intérieur section			
	TOTAL 371 569,09			TOTAL	371 569,09		

		INVESTIS	SEME	NT			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	е		Chapitre				
001	Résultat reporté	2 464,31	001	Résultat reporté			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions			
204	Subventions versées		16	Emprunts			
21	Immobilisations corporelles	16 964,00	10	Dotations, fonds et réserves	2 514,31		
23	Immobilisations en cours		021	Virement de la section de fonct.	0,00		
10	Dotations, fonds et réserves		040	Opérations d'ordre de transfert	17 014,00		
040	Opérations d'ordre de transfert	100,00					
	TOTAL 19 528,31			TOTAL	19 528,31		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 DE COMM Se Président, Wichel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025 Date de transmission au contrôle de légalité :

25 AVR. 2025

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-085

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de l'assainissement collectif tel que présenté cidessous,

(suite de la délibération n° 2025-085)

		FONCTION	INFINE	IN I	
	DEPENSES			RECETTES	
Chapitr	e		Chapit	re	
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	513 772,19
011	Charges à caractère général	262 097,00	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	85 230,00	70	Produits des services	593 000,00
014	Atténuations de produits	9 000,00	73	Impôts et taxes	
65	Autres charge de gestion courante	3 022,00	74	Dotations subv. participations	
66	Charges financières	37 448,00	75	Autres produits de gestion courante	35 079,95
67	Charges spécifiques	11 000,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 400,00	77	Produits spécifiques	750,00
023	Virement à la section d'inv.	415 486,14	78	Reprise amort, dépréciat° provis°	
042	Opérations ordre transf, entre sections	494 394,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	179 475,00
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf, intérieur section	
	TOTAL	1 322 077,14		TOTAL	1 322 077,14
		INVESTIS	SEME	NT	
	DEPENSES		RECETTES		
Chapitr	e		Chapit		
001	Résultat reporté		001	Résultat reporté	1 254 115,23
16	Emprunts	37 980,00	13	Subventions (RAR)	87 044,00
20	Immobilisations incorporelles	35 448,00	16	Emprunts	
204	Subventions versées		10	Dotations, fonds et réserves	
21	Immobilisations corporelles	53 000,00	021	Virement de la section de fonct	415 486,14
23	Immobilisations en cours	1 945 136,37	040	Opérations d'ordre de transfert	494 394,00
040	Opérations d'ordre de transfert	179 475,00			
	TOTAL	2 251 039,37		TOTAL	2 251 039,37

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

COMMUN

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-086

BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF (SPANC) – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 du SPANC tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-086)

		EXPLOIT	ΓΑΤΙΟ	N	
	DEPENSES		RECETTES		
Chapitr	Chapitre		Chapit	re	
002	Résultat reporté	15 578,05	002	Résultat reporté	
011	Charges à caractère général	40 583,87	013	Atténuations de charges	
012	Charges de personnel	10 075,00	70	Produits des services	77 341,25
014	Atténuations de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charge de gestion courante		74	Dotations subv. participations	
66	Charges financières		75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges spécifiques	4 000,00	76	Produits financiers	
68	Dotations aux provisions, dépréciations	6 223,33	77	Produits spécifiques	1 200,00
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort, dépréciat° provis°	
042	Opérations ordre transf. entre sections	3 647,00	042	Opérations ordre transf. entre sections	1 566,00
043	Opérations ordre transf. intérieur section		043	Opérations ordre transf, intérieur section	
	TOTAL 80 107			TOTAL	80 107,25
		INVESTIS	SEME	NT	

		INVESTIS	SEME	NT		
	DEPENSES		RECETTES			
Chapitr	е		Chapitre			
001	Résultat reporté		001	Résultat reporté	12 117,73	
16	Emprunts		13	Subventions		
20	Immobilisations incorporelles	500,00	16	Emprunts		
204	Subventions versées		10	Dotations, fonds et réserves		
21	Immobilisations corporelles	13 698,73	021	Virement de la section de fonct.	0,00	
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	3 647,00	
10	Dotations, fonds et réserves		458	Subventions (pour le compte de tiers)		
458	Subventions (pour le compte de tiers)					
020	Dépenses imprévues					
040	Opérations d'ordre de transfert	1 566,00				
	TOTAL	15 764,73		TOTAL	15 764,73	

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

MUNES &

42 Rue des Près Gris 45250 BRIARE

WWO KIN

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne ; 2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-087

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE LA PINADE – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la ZAE de la Pinade tel que présenté ci-dessous,

Chapitre

001

42 Rue des Priss Gri 42 Rue des Priss Gri Résultat reporté

(suite de la délibération n° 2025-087)

DEPENSES

EXPLOITATION

	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	Chapitre		Chapitre				
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	14 504,90		
011	Charges à caractère général	379 925,90	70	Produits des services	4 684,00		
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	1 083 000,06		
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section			
023	Virement à la section d'inv.						
042	Opérations ordre transf. entre sections	722 263,06					
043	Opérations ordre transf. intérieur section						
	TOTAL 1 102			TOTAL	1 102 188,96		

Immobilisations incorporelles 431 838,31 Empruntts 21 Immobilisations corporelles 16 23 021 Virement de la section de fonct. Immobilisations en cours Opérations d'ordre de transfert 1 083 000,06 722 263,06 040 Opérations d'ordre de transfert 040 1 154 101,37 TOTAL TOTAL 1 154 101,37

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 32 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-088

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DU MOULIN A VENT – VOTE DU BUDGET</u> PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la ZAE du Moulin à vent tel que présenté cidessous,

(suite de la délibération n° 2025-088)

EXPLOITATION

D.H 201			
	RECETTES		
Chapitre		Chapitre	
	002	Résultat reporté	932,99
65 417,94	70	Produits des services	
	75	Autres produits de gestion courante	
	042	Opérations ordre transf. entre sections	109 659,85
	043	Opérations ordre transf. intérieur section	
45 174,90			
TOTAL 110 592,84		TOTAL	110 592,84
	65 417,94 45 174,90	Chapit 002 65 417,94 70 75 042	Chapitre 002 Résultat reporté 65 417,94 70 Produits des services 75 Autres produits de gestion courante 042 Opérations ordre transf. entre sections 043 Opérations ordre transf. intérieur section 45 174,90

INVE	CTICC	CAME	ידואנ
HINVE	omo	SEIVIE	11 V I

	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	Chapitre		Chapitre				
001	Résultat reporté	45 174,90	001	Résultat reporté			
16	Emprunts		16	Emprunts	109 659,85		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions			
21	Immobilisations corporelles		021	Virement de la section de fonct.			
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	45 174,90		
040	Opérations d'ordre de transfert	109 659,85					
	TOTAL	154 834,75		TOTAL	154 834,75		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

Nombre de conseillers:

En exercice: 41

Présents: 33

Suffrages exprimés: 40

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes. Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batillyen-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillonsur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouërsur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-089

BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES OUCHES - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la ZAE des Ouches tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-089)

EXPLOITATION

	DEPENSES			RECETTES		
Chapitr	Chapitre		Chapit	re		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté		
011	Charges à caractère général	32 000,00	70	Produits des services		
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante		
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf, entre sections	70 326,00	
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section		
023	Virement à la section d'inv.					
042	Opérations ordre transf. entre sections	38 326,00				
043	Opérations ordre transf. intérieur section					
	TOTAL	70 326,00		TOTAL	70 326,00	

INVESTISSEMENT

		111110210					
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	Chapitre		Chapitre				
001	Résultat reporté	38 326,00	001	Résultat reporté			
16	Emprunts		16	Emprunts	38 326,00		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions			
21	Immobilisations corporelles		021	Virement de la section de fonct.			
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	70 326,00		
040	Opérations d'ordre de transfert	70 326,00					
	TOTAL	108 652,00		TOTAL	108 652,00		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne : 2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-090

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DE VAUGEREAU – VOTE DU BUDGET</u> PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la ZAE de Vaugereau tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-090)

EXPLOITATION

		LAI LOI.	LYX X X U	13			
	DEPENSES			RECETTES			
Chapitr	Chapitre		Chapitre				
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	2 428,00		
011	Charges à caractère général	24 428,00	70	Produits des services			
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante			
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf. entre sections	110 024,00		
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section			
023	Virement à la section d'inv.						
042	Opérations ordre transf, entre sections	88 024,00					
043	Opérations ordre transf. intérieur section						
	TOTAL 112 45			TOTAL	112 452,00		
		INTRACTOR	OEL ACT	VIT.			

INVESTISSEMENT

	DEPENSES			RECETTES			
Chapin	Chapitre		Chapitre				
001	Résultat reporté	88 024,00	001	Résultat reporté			
16	Emprunts		16	Emprunts	110 024,00		
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions			
21	Immobilisations corporelles		021	Virement de la section de fonct.			
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	88 024,00		
040	Opérations d'ordre de transfert	110 024,00					
	TOTAL	198 048,00		TOTAL	198 048,00		

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

RERRY LO

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : **25** AVR. 2025

Date de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-091

<u>BUDGET ANNEXE DE LA ZAE DES CHAMPTOUX – VOTE DU BUDGET</u> PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la ZAE des Champtoux tel que présenté cidessous, .../...

(suite de la délibération n° 2025-091)

EXPLOITATION

DEPENSES			RECETTES		
Chapitr	Chapitre		Chapitre		
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté	0,23
011	Charges à caractère général	22 000,23	70	Produits des services	
65	Autres charge de gestion courante		75	Autres produits de gestion courante	
66	Charges financières		042	Opérations ordre transf, entre sections	62 934,00
67	Charges spécifiques		043	Opérations ordre transf. intérieur section	
023	Virement à la section d'inv.				
042	Opérations ordre transf. entre sections	40 934,00			
043	Opérations ordre transf. intérieur section				
	TOTAL	62 934,23		TOTAL	62 934,23

INVESTISSEMENT

,	DEPENSES			RECETTES	
Chapiti	e e		Chapit	re	
001	Résultat reporté	40 933,85	001	Résultat reporté	
16	Emprunts		16	Emprunts	62 933,85
20	Immobilisations incorporelles		13	Subventions	
21	Immobilisations corporelles		021	Virement de la section de fonct.	
23	Immobilisations en cours		040	Opérations d'ordre de transfert	40 934,00
040	Opérations d'ordre de transfert	62 934,00			
	TOTAL	103 867,85		TOTAL	103 867,85

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne ;

2 5 AVR. 2025

25 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-092

BUDGET ANNEXE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PROTECTION DES INONDATIONS (GEMAPI) — VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Monsieur le Président, présente le projet de budget 2025 qui a été validé par la commission Finances lors de sa réunion du 25 mars 2025.

Le conseil communautaire,

VU la nomenclature comptable M57,

VU la délibération n°2024-248 du 10 décembre 2024 validant la création du budget annexe GEMAPI;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE le budget primitif 2025 de la GEMAPI tel que présenté ci-dessous,

(suite de la délibération n° 2025-092)

		FONCTION	NEME	ENT	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
DEPENSES				RECETTES		
Chapitr	е		Chapiti			
002	Résultat reporté		002	Résultat reporté		
011	Charges à caractère général	182 527,20	013	Atténuations de charges		
012	Charges de personnel	55 230,00	70	Produits des services	5 600,00	
014	Atténuations de produits		731	Fiscalité locale (taxe GEMAPI)	150 000,00	
65	Autres charge de gestion courante	87 316,80	74	Dotations subv. participations	166 480,00	
66	Charges financières		75 Autres produits de gestion courante			
67	Charges spécifiques		76 Produits financiers			
68	Dotations aux provisions, dépréciations		77	Produits spécifiques	7 530,00	
023	Virement à la section d'inv.		78	Reprise amort, dépréciato proviso		
042	Opérations ordre transf. entre sections	4 536,00	042	Opérations ordre transf. entre sections		
043	Opérations ordre transf, intérieur section		043	Opérations ordre transf, intérieur section		
TOTAL		329 610,00	329 610,00 TOTAL		329 610,00	
		INVESTIS	SEME	VT TV		
	DEPENSES			RECETTES		
Chapitr	Chapitre		Chapitre			
001	Résultat reporté		001 Résultat reporté			
20	Immobilisations incorporelles	0,00	13	Subventions	29 945,76	
204	Subventions versées		16	Emprunts		
21	Immobilisations corporelles	4 641,88	10	Dotations, fonds et réserves	18 965,32	
23	Immobilisations en cours	48 805,20	021	Virement de la section de fonct.	0,00	
10	Dotations, fonds et réserves		040	Opérations d'ordre de transfert	4 536,00	
040	Opérations d'ordre de transfert	0,00				
	TOTAL	53 447,08		TOTAL	53 447,08	

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

COMMUN

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-093

SUBVENTIONS VERS LES BUDGETS ANNEXES

Suite au vote des budgets primitifs, Monsieur le Président indique qu'une délibération est nécessaire afin de prévoir le versement des subventions vers les budgets annexes :

Subventions d'équilibre en section de fonctionnement :

- Budget de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 313 000 €
- Budget de la Petite Enfance : 400 000 €

Subvention en section d'investissement :

• Budget de la Résidence autonomie : 400 000 € pour les phases PRO et DCE du projet de construction des nouveaux locaux de la résidence à Beaulieu-sur-Loire. Cette subvention est créditée au chapitre 204 du budget principal et fera l'objet d'un amortissement sur 30 ans.

.../...

(suite de la délibération n° 2025-093)

Le conseil communautaire,

VU les nomenclatures comptables M57 et M22,

VU les statuts de la régie à seule autonomie financière de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux et vu le budget annexe,

VU la délibération no 2024-259 du 10 décembre 2024 autorisant le versement d'acomptes de subventions d'équilibre vers les budgets annexes de l'office de tourisme et de la petite enfance sur l'exercice 2025,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les montants des subventions vers les budgets annexes comme suit :

Subventions d'équilibre en section de fonctionnement :

- Budget de l'Office de tourisme Terres de Loire et Canaux : 313 000 €
- Budget de la Petite Enfance : 400 000 €

Subvention en section d'investissement :

• Budget de la Résidence autonomie : 400 000 € pour les phases PRO et DCE du projet de construction des nouveaux locaux de la résidence à Beaulieu-sur-Loire. Cette subvention est créditée au chapitre 204 du budget principal et fera l'objet d'un amortissement sur 30 ans.

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-présidents à procéder au versement des subventions vers les budgets annexes, déduction faite le cas échéant des acomptes déjà versés sur l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

WUNESR

42 Rue des Prés Gris 45250 BRIARE Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne :

25 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles) : représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-094 <u>ADMISSIONS EN NON-VALEUR</u>

Le conseil communautaire est invité à accepter l'admission en non-valeur des sommes suivantes à inscrire au compte 6541 du budget annexe de l'assainissement collectif (plusieurs créances remontant jusqu'en 2019):

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	220,90 €	•
6542	0,00 €	
Total	220,90 €	

.../...

(suite de la délibération n° 2025-094)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Vu la demande du Comptable du SGC de Gien,

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées par le Service de gestion comptable dans les délais réglementaires ;

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE l'admission en non-valeur des produits suivants au budget annexe de l'assainissement collectif:

• Au compte 6541 : 220,90 €

DECIDE de prévoir les crédits nécessaires sur l'exercice 2025.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : Date de mise en ligne : 2 5 AVR. 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-095

FIXATION D'UNE DUREE D'AMORTISSEMENT

La délibération n° 2021-217 du 8 décembre 2021 fixe les durées des amortissements par compte suite à l'adoption de la nomenclature comptable M57.

Le Conseil Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57;

VU la délibération n°2021-217 du 8 décembre 2021 fixant les durées des amortissements des biens amortissables ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE la durée d'amortissement des biens suivants :

- Panneaux de signalisation - compte 21758 : 10 ans

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE

2 5 AVR. 2025

Dale de transmission au contrôle de légalité : THOW Dale de mise en ligne :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025 Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel) : représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-096

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur: Nathalie DONY

La Vice-présidente expose :

La commission finances a donné son avis favorable aux subventions suivantes :

- USB vélo : 150 € (aide à un projet : partenariat pour les pistes cyclables de la base VTT)
- Ligue de l'enseignement : 28 000 € (aide à un projet : actions en faveur de la jeunesse Bee Mobile avec signature d'une convention financière)
- Briare événement : 1500 € (aide à un projet : carnaval vénitien)

.../...

(suite de la délibération n° 2025-096)

Laurent LHOSTE précise qu'il n'utilise pas le pouvoir d'Edwige SIGNORET pour le présent vote.

Ceci étant exposé et sur proposition du Président, le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.211-2,

Vu la loi nº 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n° 2021-165 du 27 juillet 2021 adoptant le règlement des aides aux associations,

Sur avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 25 mars 2025,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE les subventions suivantes :

- USB vélo : 150 €

- Ligue de l'enseignement : 28 000 €

- Briare événement : 1500 €

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer une convention d'objectifs avec la Ligne de l'enseignement afin de préciser les modalités d'attribution de la subvention et engagements des parties,

PREVOIT les crédits nécessaires au budget principal 2025, chapitre 65.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE



Date de transmus...
Date de mise en ligne:
2 5 AVR. 2025 Date de transmission au contrôle de légalité :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 15 avril 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes, Rue de la Gaîté, 45 630 Beaulieu-sur-Loire, sous la présidence de Michel LECHAUVE, Président.

Date de la convocation : le mercredi 9 avril 2025

Envoi préalable des documents budgétaires le 2 avril 2025

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Gilles BELLET (Autry-le-Châtel), Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire), Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Dominique GIRAULT (Briare), Laurent LHOSTE (Briare), Kiné NIANG (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire), Daniel GAUGUE (Châtillon-sur-Loire), Vincent GITTON (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Manuel LETEUR (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Francine MOLINET (Ouzouër-sur-Trézée), Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 33 conseillers.

Etaient excusés:

Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel): représenté par son suppléant Gilles BELLET

Patrice GAGNEPAIN (Briare): pouvoir à Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire)

Jacqueline LAURENT (Briare): pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)

Edwige SIGNORET (Briare): pouvoir à Laurent LHOSTE (Briare)

Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry): pouvoir à Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye)

Fabrice LAHOUSSE (Champoulet): pouvoir à René THIEBAUT (Breteau)

Jacques EUGENE (Faverelles): représenté par son suppléant Manuel LETEUR

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais): pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)

Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire): pouvoir à Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire)

Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois)

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2025-097

FONDS PARTENARIAL ECONOMIE DE PROXIMITE – RETRAIT D'UNE AIDE ECONOMIQUE

Rapporteur: Michel CHAILLOU

Le Vice-président expose :

Par délibération du 11 mars 2025, le conseil communautaire a attribué une aide économique à un commerce de Briare pour le projet ci-dessous :

Entreprise: SARL « L'Heure de la Pizza » (Briare)

Nature du projet : Travaux pour installation de nouveaux locaux

Montant de l'investissement : 42 359,00 € HT

Montant de l'aide accordée sous forme de subvention : 5 000 €

La gérante ayant renoncé à ce projet, il propose de retirer la délibération susvisée afin qu'elle puisse le cas échéant déposer une nouvelle demande.

(suite de la délibération n° 2025-097)

Le conseil communautaire,

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-071 du 21 mars 2023 adoptant le règlement du dispositif CAP économie de proximité et la convention avec la région Centre-Val de Loire ;

VU la délibération du conseil communautaire n° 2023-107 du 11 avril 2023 fixant les priorités territoriales du fonds partenarial économie de proximité;

VU la délibération n° 2025-041 du 11 mars 2025 attribuant une aide économique à la SARL « L'Heure de la Pizza » à Briare dans le cadre du fonds partenarial économie de proximité,

Considérant l'abandon du projet par la gérante,

Sur avis favorable de la commission Economie Finances réunie le 25 mars 2025, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE le retrait de l'aide économique attribuée à la SARL « L'Heure de la Pizza » dans le cadre du fonds partenarial régional « économie de proximité » suite à la renonciation à ce projet de la part de la gérante,

RAPPORTE la délibération n° 2025-041 du 11 mars 2025 susvisée.

Pour extrait certifié conforme, A Briare, le 22 avril 2025 Le Président, Michel LECHAUVE

Le secrétaire de séance, Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 25 AVR. 2025 Date de mise en ligne :